

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
09/06/21

Dossier complet le :
09/06/21

N° d'enregistrement :
2021-11226

1. Intitulé du projet

Boisement d'environ 10 ha de terre - Commune de la ROCHE POSAY (86) - Propriété de la CDC

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Caisse des dépôts et consignations

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CARDOT Gilles- Société Forestière de la CDC

02-43-16-05-20 / agence.lemans@forestiere-cdc.fr

RCS / SIRET

1 8 0 0 2 0 0 2 6 0 0 0 1 9

Forme juridique

Personne morale de droit administrati

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 c	Premier boisement d'une superficie totale de plus de 0.5 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement partiel d'une parcelle de terre agricole en peuplements diversifiés tout en conservant les zones à intérêt écologique et en créant des zones tampons de transition.

4.2 Objectifs du projet

Suite à l'acquisition de nouvelles parcelles agricoles attenantes à un massif forestier de 530ha, le propriétaire souhaite mettre en place une continuité écologique forestière par le boisement d'une partie de ces parcelles.

Le premier objectif sera la production de matière première : bois d'industrie dans la première partie de vie du peuplement et bois d'œuvre à terme (voir description dans les phases d'exploitations).

Le second objectif sera environnemental, par la diversification des milieux et des peuplements.

Le boisement se réalisera sur surface d'environ 10,1540 ha pour une surface totale de 13,5620 ha (parcelle forestière 25b). Les surfaces non boisées concernent un périmètre de ZNIEFF, une zone humide, des haies, des mares ainsi que des zones tampons volontairement mises en place (cf annexe cartographie).

Le boisement sera constitué de plantations mixtes résineuses et feuillues avec des îlots de diversification pour environ 20%. L'intérêt de cette diversification sera d'accroître la biodiversité sur le massif tout en offrant une meilleure résilience au peuplement face à d'éventuels problèmes sanitaires ou climatiques. Cette diversification s'effectuera par la création d'îlots de plants au sein des peuplements. Ils seront composés de Chêne sessile, Chêne rouge, Bouleau, divers fruitiers (alisier, cormier), Douglas, Pin maritime et Pin taeda.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

ETE 2022 (après juillet)

Passage de lamier en périphérie de la parcelle (élagage des abords).

Broyage des zones à boiser (prise en considération des zones à enjeux et zones tampons).

Sous-solage (profondeur 50 à 60 cm) tous les 3.5m d'axe en axe.

Labour en planche tous les 3.5m d'axe en axe.

Passage cover-crop pour pulvérisation du labour.

AUTOMNE/HIVER 2022 (avant mars)

Plantation à la pioche des plants d'origines sélectionnés, plants en mottes pour les résineux et plants en racines nues pour les feuillus, à la densité d'environ 1400 tiges / ha (2 m entre les plants et 3.5 m entre les lignes).

Les chênes sessiles seront installés sur les sols les plus profonds situés au centre de la parcelle avec des îlots de diversification en Bouleau et Douglas.

Le pin maritime avec îlots de Chêne rouge et Pin Taeda seront localisés au nord et sud de la parcelle, sur les zones plus en relief et au sol plus adapté à la croissance de ces essences.

Eté (N/N+1/N+2) (après juillet)

Dégagement à la débroussailluse sur la ligne des plants si besoin.

Broyage des interlignes pour maîtriser la végétation herbacée concurrente au développement du plant si besoin.

Afin de respecter les périodes de reproduction des espèces, aucune intervention ne sera programmée de mars à juillet inclus.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une 1ère éclaircie aura lieu entre 15 et 20 ans pour les résineux et 20 à 25 ans pour les feuillus.

Elle aura pour objectif d'ouvrir les lignes systématiques une ligne sur cinq afin de rendre mécanisable l'exploitation et d'intervenir dans les bandes restantes (quatre lignes) en éclaircie sélective (en prélevant quelques bois fourchus ou mal conformés) avec une intensité de prélèvement d'environ 25% du nombre de tiges.

Les éclaircies suivantes sont prévues à rotation de 8 ans pour le résineux et 12 ans pour le feuillus, de façon sélective, avec une intensité de prélèvement de 15 à 20% du nombre de tiges.

Des coupes de régénération naturelle sont prévues autour de 45 à 60 ans pour le Pin maritime et 100 à 120 ans pour le chêne sessile. Le renouvellement sera opéré au possible par semis naturel, complété par plantation si besoin.

Pour le respect des périodes de reproductions des espèces aucune exploitation ne sera programmée de mars à juillet inclus.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un 1er projet de boisement avait été déposé en mars 2020 sur les mêmes parcelles sur une surface de 15.54 ha sous le numéro de Dossier n° 2020-9631.

Ce projet a été totalement reconsidéré suite à de nouvelles orientations de gestion du propriétaire et des analyses des enjeux écologiques. Le présent projet pourrait être considéré comme un nouveau projet à part entière.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Plantation mixte Pin maritime/Chêne rouge/Pin taeda	7.3523 ha
Plantation mixte Chêne sessile/Bouleau/Douglas/fruitiers	2.8017 ha
Haie champêtre conservée	0.3900 ha
Zone humide conservée	1.1144 ha
Zone ZNIEFF conservée	0.1613 ha
Zones tampons conservées autour des zones humides, ZNIEFF, points d'eau	1.7423 ha

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Département de la Vienne

Commune de la Roche Posay

Forêt de la Roche

Parcelle forestière: 25b

Parcelle cadastrale:

BP 111

BP 55

BP 54

BP 109

BP 60

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 77' 84" 1N Lat. 0 ° 77' 46" 8E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n°305 "La Lombarderie": Pelouses marneuses offrant les 2 <i>Gymnadenia odoratissima</i> et autres Orchidées. La zone concernée par cette ZNIEFF au sein de la parcelle BP111 sera conservée en suivant les préconisations de la fiche "ZNIEFF TYPE 1 LA LOMBARDERIE 540004609" soit un maintien en prairie (fiche en annexe). Une zone tampon non boisée sera de plus créée pour établir un passage progressif entre la prairie et l'état boisé.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle forestière comporte une zone humide, qui sera conservée sans intervention. Des zones tampons non boisées seront conservées en complément autour de cette zone humide, ainsi qu'autour des 2 mares recensées sur la parcelle.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour information, la parcelle n'est pas concernée par un point de captage mais la partie Sud du massif de 530ha est incluse dans un périmètre de divers points de captages de la Roche Posay.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de boisement ne comporte aucun prélèvement d'eau. Toutefois, les racines puiseront l'eau nécessaire à la croissance des arbres installés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement ne prévoit aucun drainage ou impact sur les masses d'eau souterraines. Toutefois, le boisement jouera à terme un rôle majeur de filtration des eaux dans le sol, permettant d'améliorer la qualité de l'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement ne comporte aucun apport de matériau. Toutefois, les arbres apporteront progressivement de la matière organique au sol, lui permettant de s'enrichir.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun export de matériau n'est prévu au projet. Toutefois, les arbres auront besoin de minéraux présents dans le sol pour se développer pour le mieux. Le projet de boisement améliorera le rôle de fixation des sols de part ses multiples systèmes racinaires.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Afin d'éviter les perturbations, les zones sensibles ont été conservées sans intervention et, par mesure de précaution, des zones tampons seront également conservées autour des zones d'intérêts écologiques (ZNIEFF ou Zone Humide). Le projet assurera la continuité écologique forestière du massif et créera de nouveaux écosystèmes augmentant le potentiel de biodiversité déjà présent.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zonages d'intérêts écologiques ne seront pas impactés par le boisement. Pour la ZNIEFF comme pour la zone humide, le milieu sera maintenu en prairie et accompagné de zones tampon de transition, sans travaux. Les préconisations de gestions de la fiche ZNIEFF Lombarderie (voir annexe) seront appliquées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet transformera un espace naturel en un autre espace naturel (espace agricole vers un espace forestier et mixte).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne créera aucune nuisance sonore. Au contraire, l'écran boisé créé permettra la diminution d'éventuelles nuisances sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun rejet dans l'air. Il permettra par contre la captation de CO2.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De manière synthétique, les différents effets précédemment cités ne seront pas négatifs sur l'environnement. Le projet jouera un rôle de maintien et d'amélioration des zones humides et du zonage ZNIEFF 1 par la création de zones tampons et des boisements:

- Création de nouveaux écosystèmes mixtes et de lisières
- Filtration et amélioration des eaux (au bénéfice du captage thermal de la Roche Posay)
- Fixation des sols
- Diversification des espèces (floristique et faunistique)
- Captation du CO2
- Augmentation du taux de boisement en Vienne (16% pour la Vienne contre 31% niveau national et 36% région Nouvelle aquitaine)

Tous ces éléments montrent notre souhait d'intégrer au mieux ce projet de boisement d'un point de vue environnemental.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude car ce projet a fait l'œuvre d'une pré-évaluation environnementale réalisée par un cabinet d'études environnementales externe (cf annexe - extrait d'étude). Les préconisations soulignées par l'étude ont été intégrées au projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LE MANS

le, 21/05/2021

Signature

SOCIÉTÉ FORESTIÈRE - CDC
72, av. Olivier Messiaen
CS 35804 - 72058 LE MANS CEDEX 2
Tél. 02 43 16 05 20
Fax 02 43 16 05 29
RC-Paris B 322 010 007

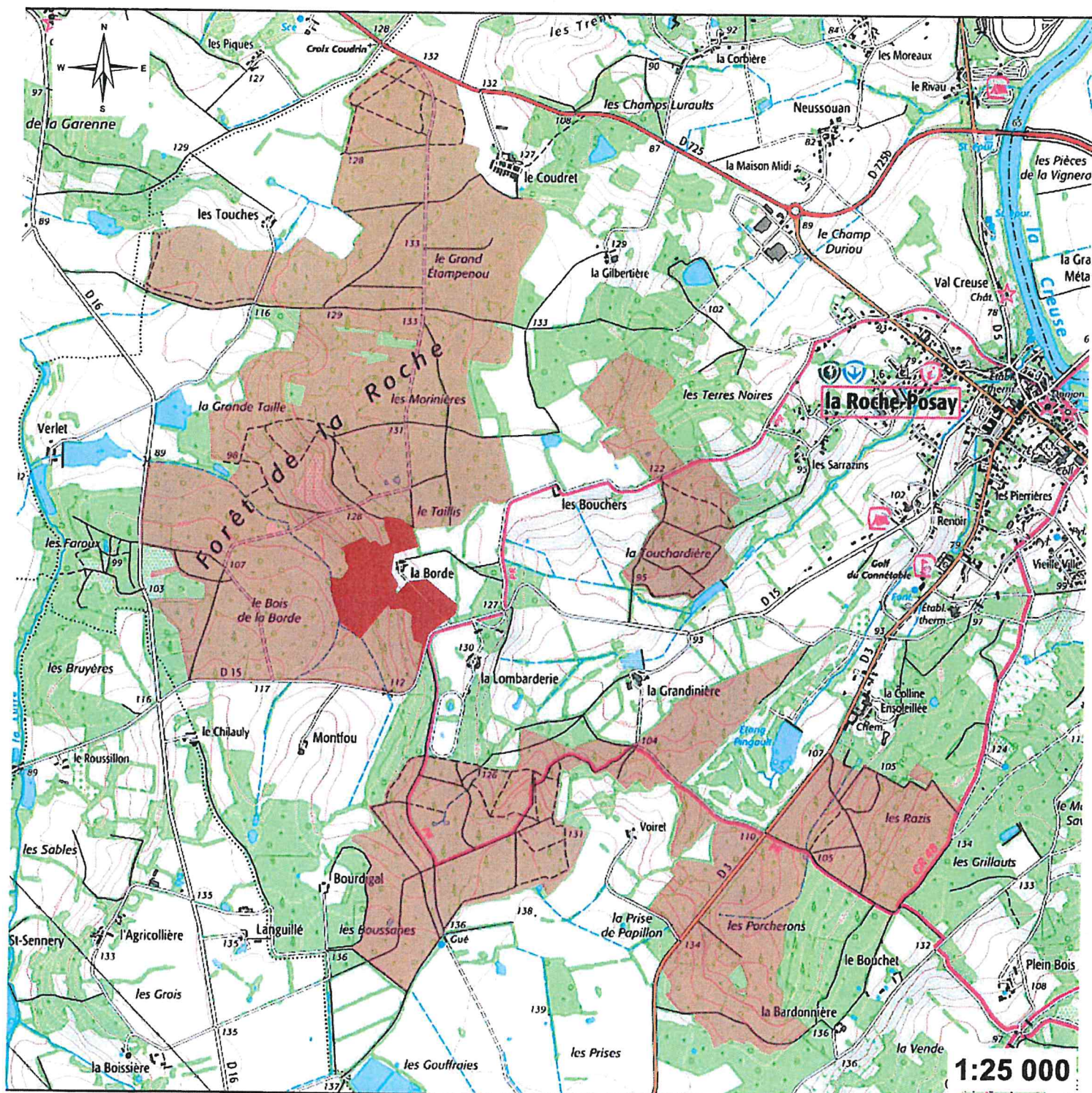


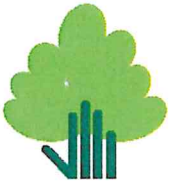
Société Forestière
Faire de la nature une valeur sûre

Massif de Roche-Posay

548 ha 41 a 72 ca

Commune de La Roche-Posay (86)



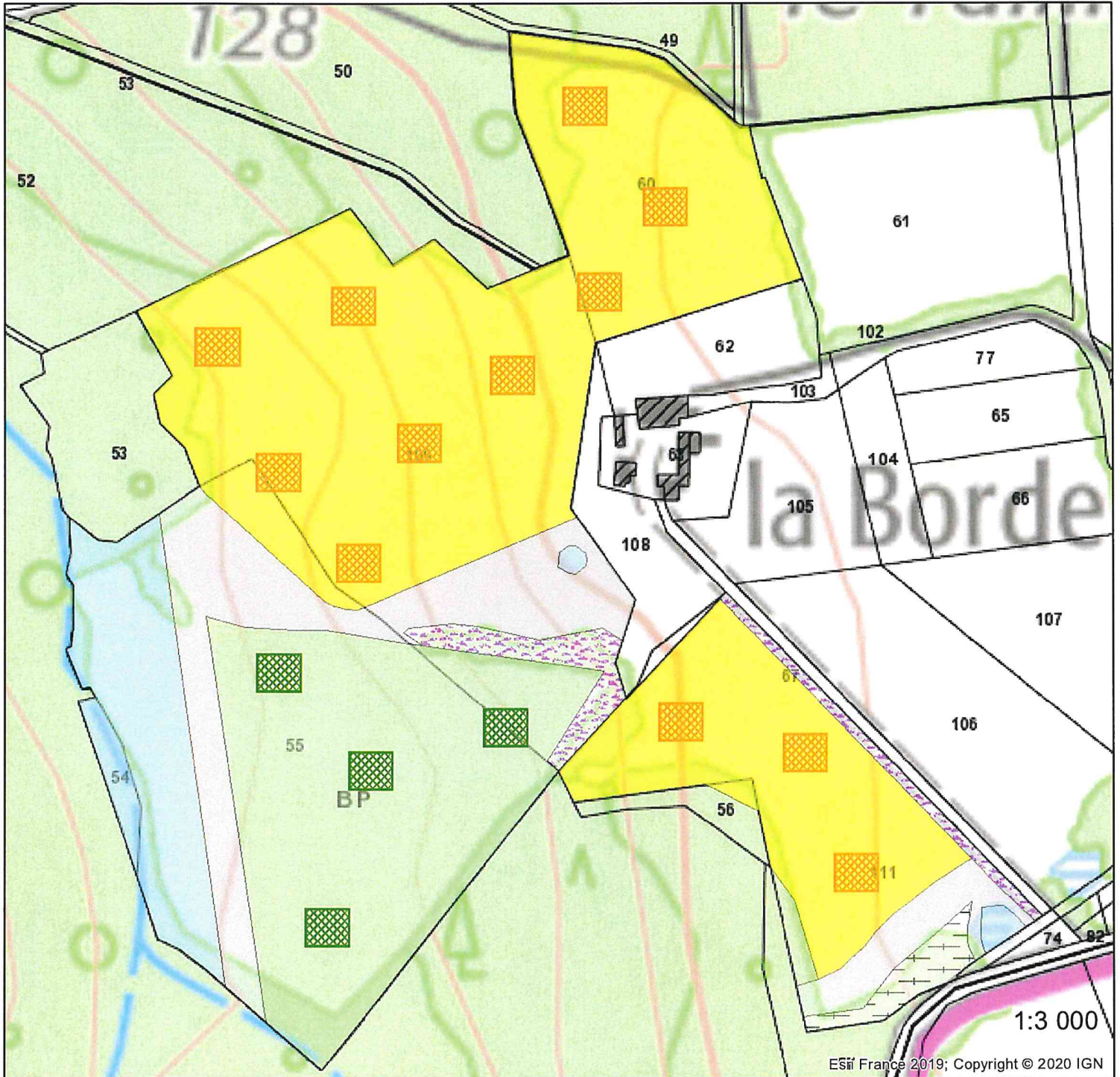


Société Forestière
Faire de la nature une valeur sûre

Massif de La Roche Posay

Projet de boisement

Parcelle 25



ESi France 2019; Copyright © 2020 IGN

Légende

- | | |
|--|---|
| Plantation mixte de pins (maritime, taeda) avec îlots de diversification (7,3866 ha) | îlots de diversification Chêne rouge / Pin taeda (20%) |
| Plantation mixte de chêne sessile avec îlots de diversification (3,1035 ha) | îlots de diversification Douglas / Bouleau / Fruitiers / Pins (20%) |
| Haie champêtre (0,3893 ha) | |
| Zone humide conservée en l'état (1,2359 ha) | |
| Prairie conservée en zone tampon et de diversification (1,7642 ha) | |
| Znieff 1 - La Lombarderie (0,1796 ha) | |

Environnement de l'ensemble du projet p 25b LA ROCHE POSAY

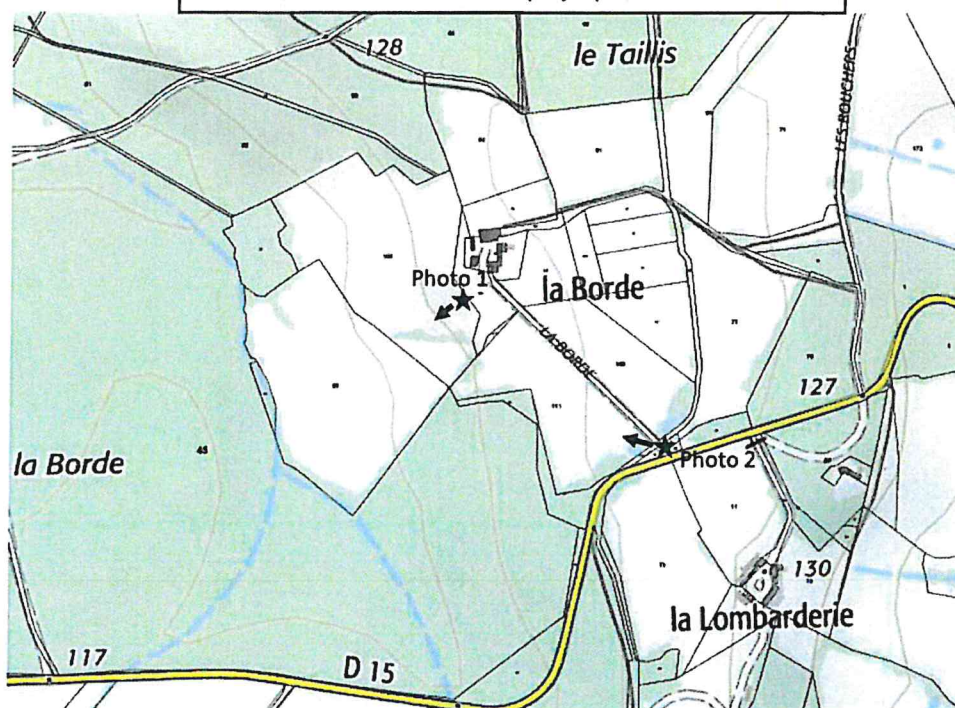


Photo 1 Environnement proche : 46.77841N / 0.77468E



Photo 2 Environnement lointain : 46.77662N /



Analyse écologique

Zonages environnementaux

Les zonages environnementaux sont-ils problématiques pour le projet ?	NON
Des zonages environnementaux sont-ils à prendre en compte pour le projet ?	OUI

Le site d'étude n'est concerné par **aucun zonage réglementaire** dans son périmètre rapproché (5 km).

En revanche, dans un périmètre de 5 km autour du site d'étude des zonages d'inventaires accueillant des espèces susceptibles d'avoir une interaction avec le site d'étude sont à prendre en compte :

- **ZNIEFF type I « La Lombarderie »** (5400004609) : Le site d'étude **s'insère sur une parcelle directement concernée par la ZNIEFF**. Cette dernière présente des enjeux floristiques, notamment pour les orchidées. Elle abrite une **petite station de pelouses et pré-bois sur marnes** favorables à plusieurs espèces typiques des marnes. Il comprend également une mare et un fossé humide.
- ZNIEFF type 1 « Les brandes à la Croix Baron » (540004651) : le site d'étude localisé à **3 km** de celle-ci. La ZNIEFF développant une pelouse-lande marneuse à brande, favorable aux genévriers et orchidées. Elle présente essentiellement des enjeux floristiques, notamment liés aux orchidées et un intérêt ornithologique en se révélant fonctionnelle à la nidification de l'Alouette lulu.
- ZNIEFF type I « Forêt de Pleumartin » (540014448) : Site d'étude localisé à **5 km** de la ZNIEFF. ZNIEFF formée par une chênaie au peuplement arboré varié, largement dominé par les chênes sessiles et pédonculés avec, ponctuellement, un développement de chênaie-charmaie. Le site est le siège d'enjeux ornithologiques forts : présence d'espèces patrimoniales nicheuses (Busard Saint-Martin, Faucon hobereau, Bécasse des bois, Pic mar, etc.) et d'un cortège d'oiseaux sylvoles très diversifié (gilde des mésanges, des pouillots etc).

- **Points de vigilance et recommandations**

L'implantation d'un habitat monospécifique de pins maritimes sur une partie de la ZNIEFF de type I « La Lombarderie » est susceptible d'affecter durablement la station de pelouses et pré-bois sur marne et les espèces floristiques à enjeux associées. Le maintien des habitats en l'état et

l'implantation d'une bande tampon entre ces milieux et la future plantation sont à même de réduire les impacts sur la ZNIEFF.

- Les habitats présents sur le site d'étude paraissent favorables à une majorité des espèces d'oiseaux identifiées au niveau des ZNIEFF de type I « Les brandes à la Croix Baron » et « Forêt de Pleumartin ». Au regard de la distance entre les deux sites, il n'est pas à exclure des interactions entre les espèces de la ZNIEFF et le site d'étude. La modification de l'occupation du sol engendrée par la mise en place d'un habitat homogène de faible valeur écologique induira une perte d'habitats pour ces espèces.

Continuités écologiques

Le site d'étude est-il concerné par un réservoir de biodiversité ou une continuité d'importance régionale	NON
Le site d'étude est-il situé à proximité immédiate d'un réservoir de biodiversité ou une continuité d'importance régionale	OUI

Le site d'étude **n'est pas directement implanté** au sein d'un réservoir de biodiversité identifié par le SRCE de Poitou-Charentes. En revanche, il est situé à environ **500 m au sud d'un réservoir de biodiversité** à préserver, composé de milieux de forêts et landes.

Concernant les corridors écologiques, le site est situé à **moins d'1 km d'un corridor d'importance régionale**, à préserver ou à remettre en état d'après le SRCE de Poitou-Charentes. Il s'insère également au sein de **corridors diffus**, alimentés par le **paysage bocager des Terres de Brandes**. Enfin, il est situé à proximité immédiate du corridor de pelouses sèches calcicoles réparti en pas japonais à l'échelle de la région.

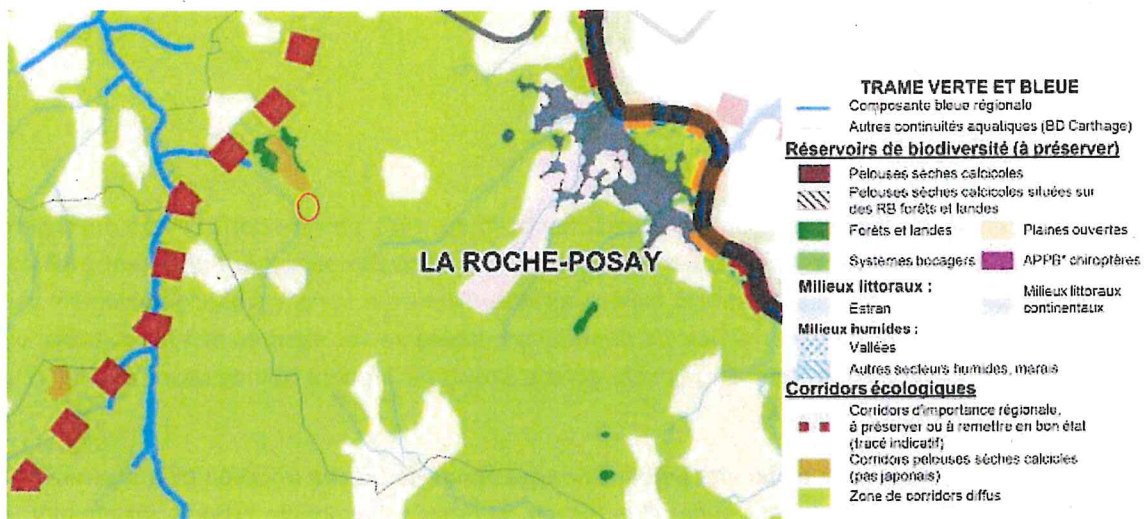


Figure 1 Localisation du site d'étude au sein du SRCE Poitou Charentes

Points de vigilance

Dans la configuration actuelle du projet, le changement d'occupation du sol du site d'étude, passant d'un milieu ouvert de prairies en déprise (landes et fourrés) agrémenté de haies à un milieu boisé, va réduire son intérêt et sa contribution potentiels aux corridors des pelouses sèches et calcicoles.

Le projet réduira les possibilités d'extension de ce corridor, sachant que celui-ci a été identifié à l'échelle 1/100 000eme et que les limites entre le site d'étude et ce corridor sont diffuses.

Biodiversité

HABITATS/FLORE

Le secteur d'étude, localisé sur la commune de la Roche-Posay (96), s'insère dans l'entité paysagère **des Terres de Brandes**. Cette dernière est marquée par **une diversité paysagère alternant prairies, cultures, landes, bosquets, haies ou arbres isolés** s'articulant entre eux sur des reliefs globalement peu marqués, exceptés au niveau des vallées. La diversité paysagère se déclinant en bosquets, taillis, ou autres forêts et la végétation rudérale (ajoncs, genêts, bruyères) forment des espaces aux intérêts écologiques et paysagers majeurs.

Le site d'étude est occupé par un **habitat herbacé de type prairie de fauche** (rotation longue) voire une lande composée de fourrés. Il est pourvu d'un réseau de haies à dominante arborée structurant le paysage et reliant les différents milieux boisés. La mosaïque d'habitats est complétée par **des éléments buissonnants et des ronciers structure la prairie en une partie de paysager bocager**. Il est bordé sur sa frange ouest par un **cours d'eau intermittent** qui prend sa source à environ 1 km plus au sud. L'extrémité sud de la zone d'étude révèle la présence de mares (au moins 2 repérées de grande superficie) pouvant s'accompagner d'habitats à tendance humide de **type mégaphorbiaie**.

A plus large échelle, le site est cloisonné à l'ouest par un ensemble forestier plus vaste. Le cours d'eau longe un massif forestier s'apparentant à une forêt de conifères. Plus au sud, un jeune boisement de feuillus issu de plantations constitue un habitat plus ouvert. L'extension au sud-est révèle un paysage de bocage dans lequel vient s'insérer le site d'étude.





Figure 2 : Photos du site issues de Googleearth (2013, 2017)

Point de vigilance

Des mares sont présentes sur ou dans l'environnement proche du site d'étude. Ces habitats développés en réseau sont particulièrement favorables à de nombreuses espèces protégées (notamment pour leur habitat) et/ou patrimoniales d'amphibiens et d'odonates en particulier. Par ailleurs, les milieux boisés juxtaposant le site d'étude présentent un intérêt pour l'hivernage des amphibiens qui peuvent ainsi réaliser leur cycle biologique complet au niveau du site.



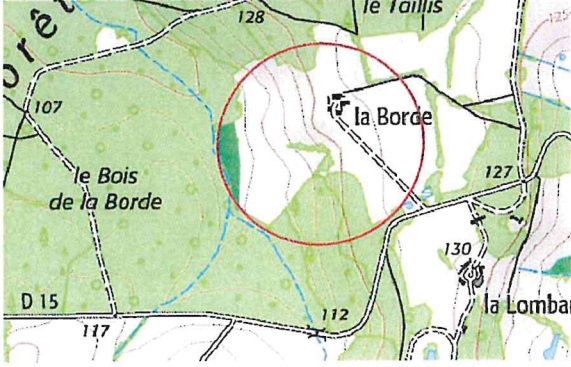
La configuration du site associant milieu herbacé prairial et éléments arbustifs et de lisières présentent un intérêt fonctionnel pour de nombreuses espèces des milieux ouverts et semi-ouverts en tant que zone de nutrition, de transit et/ou de reproduction : oiseaux, insectes, mammifères terrestres, chiroptères, reptiles. La situation du site d'étude enclavée au sein d'un vaste massif forestier est également favorable à l'enrichissement du cortège faunistique utilisant le site, notamment en tant que zone de nutrition complémentaire pour les espèces du cortège forestier.

Analyse zones humides

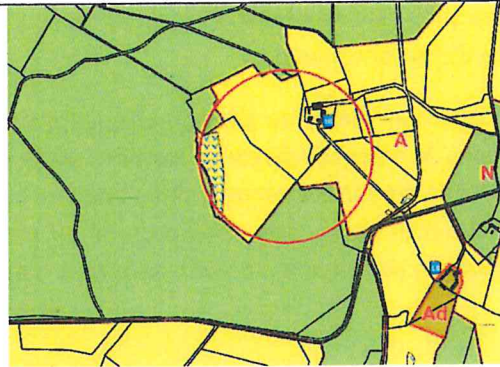
Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?

OUI

L'analyse des données bibliographiques relatives aux zones humides met en avant les éléments suivants :

<p>Site en bordure (voire comprenant) un milieu potentiellement humide, de probabilité forte selon la carte des milieux potentiellement humides de France modélisés (INRA d'Orléans et AGROCAMPUS OUEST) ;</p>	
<p>Site en partie inclus dans le zonage de prélocalisation des zones humides Loire-Bretagne (Forum Marais Atlantiques) ;</p>	
<p>Site en partie identifié comme zone humide par la carte de prélocalisation des zones humides à l'échelle du département de la Vienne en tant que boisement à forte naturalité (EPTB Viennes)</p>	

Site comprenant une zone humide identifiée dans le PLU de la commune de La Roche-Posay, au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme (Commune de La Roche-Posay)



Par ailleurs, le site est compris dans une maille regroupant **90 espèces caractéristiques des zones humides listées à l'Annexe II table A de l'arrêté du 24 juin 2008** modifié (conforté par la loi du 24/07/2019) relatif à la délimitation des zones humides (Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine). La présence de certaines de ces espèces n'est pas à exclure sur le site d'étude, notamment aux abords du cours d'eau et des mares. En fonction du pourcentage de recouvrement de ces espèces, il peut être caractérisé un milieu humide au sens de l'arrêté. En l'absence d'espèces indicatrices de zones humides, seuls des sondages pédologiques (1,20 m) permettront de définir si le site est humide.

Le site est également compris **dans une maille comprenant au moins 50 mares** d'après l'inventaire des mares du Poitou-Charentes (Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine). Deux ont été notées par CDC Biodiversité au droit du site d'étude, à la suite d'un travail de télédétection.

Le site d'étude présente deux profils topographiques distincts. Les secteurs les plus à l'est (au nord et au sud du bâti) forment des zones de plateaux relativement plates, culminant à près de 131 m d'altitude. **La probabilité de présence de zones humides à l'est au droit de ces surfaces est faible.**

Le secteur d'un seul tenant plus à l'ouest (à l'ouest des bâtiments) décline progressivement selon une pente douce (pente moyenne de 6%) en direction du cours d'eau formant le point le plus bas du secteur. Le niveau topographique passe de 127 m à 105 m d'altitude. Le terrain s'aplanit en se rapprochant du cours d'eau, formant une bande à la pente quasi-nulle longeant le cours d'eau. D'un point de vue topographique cette bande de fond de vallée **est potentiellement propice à la rétention des eaux en provenance du versant à l'est ou du cours d'eau, par débordement en période de crue. La présence de milieux humides sur ce secteur est probable.**

Ces derniers éléments sont confortés par la géologie où deux secteurs se distinguent. Les surfaces de plateau à l'est reposent sur des calcaires lacustres, qui sont des sols perméables ne retenant pas l'eau en surface, limitant ainsi les probabilités d'établissement de zones humides. Plus à l'ouest la prairie déclinant vers le cours d'eau est caractérisée par des sols à tendance argileuse (argiles vertes et marnes blanches (Rupélien) ; argiles, argiles sableuses (Bartonien - Rupélien inférieur) ; colluvions alimentées par les argiles rouges à meulière). La tendance argileuse des sols et la présence de

colluvions sur le bas de pentes, à proximité du cours d'eau, sont des indicateurs laissant présager de la présence d'une zone humide.

Compte tenu des éléments bibliographiques synthétisés et des caractéristiques topographiques et géologiques, **la présence de zones humides sur le site d'étude est très probable sur une partie du site d'étude**. Cette probabilité est notamment accrue au niveau des mares et sur la partie ouest du site où la présence d'un cours d'eau peu profond au caractère intermittent est susceptible de justifier la présence d'une zone humide au sein de la zone d'étude.